

## **Préavis 26/2011 en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011-2016**

Il est vrai qu'il est indispensable d'offrir des moyens à la Municipalité afin qu'elle puisse gérer rapidement certaines affaires urgentes et indispensables.

Il est vrai que le programme de cette législature souhaite la transparence et poursuit l'objectif d'une gestion et structure financières optimisées. Ceci est très louable et le groupe UDC fait absolument confiance au Municipal des Finances, Pierre Rochat, et à son chef de service, M. Gard, pour amener une plus grande clarté quant aux investissements et dépenses aux conseillers communaux.

Mais il est également vrai que les commissaires à la commission des finances ont appris avec stupéfaction lors de l'analyse des comptes 2010 que plus de 3'836'000 avaient alors été engagés ainsi. Admettons qu'à chaque fois la commune ait dépensé le montant maximal soit 50'000.-, la commune aurait géré plus de 77 affaires durant l'année, soit plus d'une affaire par semaine où elle aurait décidé de dépenser 50'000.- Et il y a eu certainement plus d'affaires que cela, puisque nous ne pensons pas que cette autorisation a toujours été utilisée avec le montant maximum.

Lors de la commission des finances, nous étions alors pour limiter le total des crédits complémentaires de compétences municipales à 2% de la valeur du budget annuel. Cependant, un deuxième amendement déposé suite au premier nous semble encore plus pertinent. En effet, il donne le temps nécessaire à la Municipalité et à son service des Finances de se ré-organiser pour fournir la transparence nécessaire au Conseil communal en dissociant les crédits complémentaires de compétences municipales et ceux votés par le Conseil communal. Nous accepterons donc ce deuxième amendement.